

Envoi par courriel et par courrier

6211-09-005

Québec, le 3 juin 2011

Monsieur Hugo Mimee
Conseiller en gestion stratégique
Hydro-Québec TransÉnergie
855, rue Sainte-Catherine Est
16^e étage, Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine
de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie

Questions complémentaires du 3 juin 2011 (n^{os} 1 à 10)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 8 juin prochain compte tenu des travaux en cours et de la deuxième partie de l'audience publique qui débutera le 20 juin prochain consacrée à l'audition des mémoires

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions du 3 juin 2011 transmises au promoteur
(DQ1, n^{os} 1 à 10)**

1. Des modifications devront être apportées aux protections des postes de Boucherville, Duvernay, Mascouche, Montréal-Nord, Repentigny et Terrebonne lors de l'ajout d'équipements au poste du Bout-de-l'Île, de la construction du nouveau poste Bélanger et des postes Lachenaie et Pierre-Le Gardeur. Pourriez-vous préciser si les sommes requises pour cette mise à niveau, 4,1 M\$ (poste du Bout-de-l'Île), 0,6 M\$ (poste Bélanger) et 2,8 M\$ (poste Pierre-Le Gardeur) seraient dépensées strictement au Québec ? Dans la négative, veuillez ventiler ces dépenses.
2. Le démantèlement d'une partie du poste Bélanger à 120-12 kV entraînerait des déboursés de près de 4,4 M\$. Ce montant serait-il entièrement dépensé au Québec ? Dans la négative, veuillez ventiler les sommes qui seraient dépensées au Québec ainsi que celles à l'extérieur du Québec.
3. Dans l'étude d'impact des postes Lachenaie et Pierre-Le Gardeur, il est mentionné qu'une butte serait construite et que des arbres y seraient plantés. Plus le calibre de l'arbre est petit lors de la plantation, plus long sera le temps requis avant qu'il n'atteigne sa maturité. Pourriez-vous préciser quel serait le calibre mesuré (environ à 1,3 m du sol) des arbres qui seraient plantés ? Par exemple, auront-ils un calibre de 20 mm, de 40 mm ou 60 mm, etc. ? Veuillez indiquer les raisons qui motivent votre choix de retenir tel calibre plutôt qu'un autre.
4. Est-ce que les arbres qui seraient installés sur les monticules au poste Bélanger ainsi que ceux de l'aménagement paysager envisagé pour la rue Roy auraient le même calibre que ceux du poste Lachenaie ?
5. Aux fins de la construction d'une éventuelle ligne entre les pylônes 15 et 17, vous devrez exproprier certains terrains situés dans le parc industriel Nazaire-Laurin. Pourriez-vous préciser les points suivants :
 - a) Quelle sera la largeur de l'emprise à cet endroit ?
 - b) L'emprise requise serait-elle limitrophe à l'emprise du MTQ ?
 - c) Serait-il possible de créer un écran par une plantation d'arbre dans l'espace compris entre l'éventuelle ligne et l'emprise du MTQ ?

Climat sonore et milieux humides

6. Hydro-Québec estime que le climat sonore lors de la construction serait d'environ 60 dBA aux habitations les plus proches du poste du Bout-de-l'Île, et ce, avec l'atténuation de 10 dBA appliquée à des marteaux (PR5.1.2, p. 6).

Sachant qu'une politique sectorielle du MDDEP stipule que le bruit provenant d'un chantier de construction doit être égal ou inférieur à 55 dBA le jour ou au niveau de bruit initial s'il est supérieur à 55 dBA (PR5, annexe 4) et que les relevés sonores réalisés par le promoteur en 2011 (PR8.1) aux alentours du poste du Bout-de-l'Île démontrent que le bruit ambiant moyen le jour serait de l'ordre de 52 dBA et 54 dBA, Hydro-Québec est-elle en mesure d'estimer la réduction du bruit aux habitations les plus proches du poste du Bout-de-l'Île due à la mise en place d'écrans ou d'autres mesures d'atténuation ? Ces mesures permettent-elles de respecter la limite de 55 dBA ?

7. Le bruit ambiant a fait l'objet de mesures de nuit les 21 et 28 juillet 2009 et de jour en 2011 aux alentours du poste Bout-de-l'Île (PR8.1). Afin de mieux apprécier le climat sonore ambiant ainsi que les oscillations observées, veuillez présenter les graphiques de LAeq (5s) et LAeq (1h) avec les mesures réalisées ?
8. On note trois secteurs résidentiels situés à proximité, dont un petit quartier à la périphérie immédiate du poste Bout-de-l'Île. Les deux autres milieux habités se trouvent à une distance d'environ 400 m et 650 m, respectivement de l'autre côté des grandes artères. Veuillez préciser le nombre d'habitations qui seraient exposées au climat sonore projeté par le poste, et ce, pour les niveaux de 30 à 35 dBA, de 35 à 40 dBA, de 40 à 45 dBA, de 45 à 50 dBA et de 50 à 55 dBA ?
9. Dans son plan de compensation pour la perte de boisés et du milieu humide Armand-Chaput sur le terrain bordant le poste du Bout-de-l'Île, Hydro-Québec prévoit améliorer deux milieux humides temporaires situés dans l'emprise nord. Malgré leur apport intermittent en eau, serait-il possible de rendre ces milieux humides permanents ? Si oui, quelle surface serait occupée par ces milieux humides permanents et de quels types seraient-ils (étang, marécage, marais, plaine humide, etc.) ?
10. Pour le projet du Bout-de-l'Île, Hydro-Québec prévoit le reboisement de certains secteurs, dont, par exemple, l'emprise sud et l'abord de l'autoroute de l'emprise nord. Quelle serait la superficie totale de nouveaux boisés créés par ces plantations ?